

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE LA COMMUNE DE BEGNINS DU 10 DECEMBRE 2019**

Madame Angélique Schaer, Présidente, ouvre la séance à 20h00, salue les membres du Conseil, de la Municipalité, le public ainsi que la presse et les remercie de leur présence.

Après ajout du point N°6 « Motion de Monsieur Robin Chytil – révision du règlement communal » et modification de l'intitulé du point N°8, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal du 29 octobre 2019.
3. Communications du Bureau.
4. Communications des délégués des Associations.
5. Préavis 10/2019 – budget 2020.
6. Motion de Monsieur Robin Chytil – révision du règlement communal.
7. Nomination d'une commission pour l'examen du projet de règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions.
8. Election d'une délégué-e et de son suppléant au Conseil Intercommunal du RAT (Réseau d'Accueil des Toblerones).
9. Nomination de divers suppléants dans les commissions (travaux publics, petite enfance et FEDEVACO) en remplacement de Madame Angélique Schaer.
10. Nomination d'un-e suppléant-e à la commission de révision du règlement des constructions en remplacement de Monsieur Alexandre Gervaix.
11. Communications Municipales.
12. Propositions individuelles.

Point 1 **Appel** : 35 présents, 3 excusés et 2 absents.

Point 2 Pièce 175 **Approbation du procès-verbal du 29 octobre 2019**

Monsieur Nicolas Fossati souhaite ajouter à la fin du paragraphe N°6 les phrases suivantes :

« Monsieur Nicolas Fossati demande à la Municipalité de mettre un moratoire sur les constructions afin d'éviter que les points de la motion se retrouvent dans les nouvelles mises à l'enquête ».

Est-ce que la Municipalité est attentive à ne pas contredire les projets de « Team 7 » concernant la LAT ?

La Municipalité n'a pas souhaité répondre à Monsieur Nicolas Fossati.

Monsieur Reynald Bernard souhaite modifier la page N°4, point N°10, paragraphe N°2 de la manière suivante : changer le mot « citerne » par le mot « réservoir » dans les deux paragraphes.

Monsieur Olivier A. Maillard souhaite modifier la page N°4, point N°10, paragraphe N°1 de la manière suivante : Le Président explique qu'un chemin a effectivement été fermé pour préserver le Bois de Chêne.

Monsieur Alexis Durand souhaite modifier le titre du point N°7 de la manière suivante : **Election d'un·e Président·e** et non Vice-Président·e.

Ces modifications enregistrées, le procès-verbal du 29 octobre 2019 est accepté à l'unanimité tel que présenté.

La Présidente remercie la secrétaire pour son travail.

Point 3 Communications du Bureau

Un courrier de l'Association Suisse des Télécommunications et un courrier de Swisscom ont été envoyés au Conseil Communal en date du 28 novembre 2019. Ces courriers traitant de la 5G peuvent être consultés auprès du secrétariat.

Les prochaines séances auront lieu aux dates suivantes :

- **28 avril 2020**
- **23 juin 2020**
- **27 octobre 2020**
- **15 décembre 2020**

Les prochaines votations auront lieu aux dates suivantes :

- **9 février 2020**
- **17 mai 2020**
- **27 septembre 2020**
- **29 novembre 2020**

Point 4 Communications des délégués des Associations.

La parole n'est pas demandée.

Point 5 Préavis N°10/2019 – budget 2020

Pièce 176 Lecture du préavis municipal N° 10/2019 par Monsieur Jacques Favre
Après avoir passé en revue tous les postes du budget, La Municipalité propose au Conseil Communal d'accepter le budget 2020 tel que présenté.

Pièce 179 Lecture du rapport de la Commission des finances par Monsieur Alexis Durand

La Commission des finances recommande sereinement au Conseil communal de bien vouloir accepter le budget 2020 tel que présenté dans le préavis N°10/2019.

Questions/remarques

Madame Isabelle Métroz précise que le surfacage de la Rue du Martheray devrait être effectué avant 2021 car le virage est impraticable et dangereux.

Monsieur Jean-Pierre Friedli demande des précisions sur les coûts concernant le centre du village dans le « plan des dépenses d'investissements potentiels 2020-2024 ». Il remarque aussi que rien n'est prévu pour le centre du village avant 2022.

Monsieur Jean-Pierre Friedli demande quel est le montant du fonds pour le centre du village ? Monsieur Philippe Thévenot répond que ce fonds se monte à CHF 1'950'000.00.

Monsieur Robin Chytil demande comment sont calculés les amortissements ? Monsieur Jacques Favre répond que la Municipalité se voit dans l'obligation d'amortir les bâtiments sur une durée déterminée. Les travaux les moins onéreux sont, dans la mesure du possible, amortis dans l'année.

Monsieur Antoine Nicolas explique que les institutions financières n'acceptent plus d'amortissements sur plus de 30 ans.

Monsieur Robin Chytil demande pourquoi la Municipalité ne budgétise pas les droits de succession. Monsieur Jacques Favre répond que c'est un poste très difficile à chiffrer.

Monsieur Cesare Palmieri complète les informations données sur les investissements et demande des détails sur la péréquation et la ventilation des salaires.

Monsieur Olivier A. Maillard demande ce qui justifie la différence au compte 354.4230.001 ? Monsieur Jacques Favre répond qu'un appartement a brûlé et n'a pas été utilisable durant plusieurs mois. Par ailleurs, des appartements n'ont pas été loués ce qui entraîne une perte de fonds.

Monsieur Jean-Pierre Friedli demande si les taux d'intérêts sont régulièrement renégociés par la Municipalité ? Monsieur Jacques Favre répond par l'affirmative.

Conclusion

- Vu le préavis municipal N°10/2019 relatif au budget 2020 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Le Conseil Communal décide à l'unanimité :

- D'accepter le budget 2020 tel que présenté.

Point 6

Motion de Monsieur Robin Chytil – révision du règlement communal.

Monsieur Robin Chytil donne lecture de sa motion.

Monsieur Antoine Nicolas rappelle aux conseillers qu'en acceptant cette motion il sera plus difficile d'atteindre la majorité lors des séances des commissions.

Monsieur Olivier A. Maillard pense qu'il est important de continuer de convoquer les suppléants afin de permettre à tout le monde d'être au courant de la situation et ainsi pouvoir travailler dans de bonnes conditions.

La Présidente demande si cette motion est soutenue par 5 personnes ? *Elle est soutenue par plus de 5 personnes.*

La Présidente passe au vote de la motion qui est acceptée à une large majorité.

Personne ne souhaitant qu'une commission soit créée. La motion est donc remise directement à la Municipalité.

Point 7

Nomination d'une commission pour l'examen du projet de règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions.

Sur proposition de la Municipalité une Commission est nommée ce soir, elle est constituée des trois membres suivants :

- Monsieur Philippe Thévenot.
- Madame Véronique Ammon.
- Monsieur Olivier A. Maillard.

Point 8

Election d'un·e délégué·e et son suppléant au Conseil Intercommunal du RAT (Réseau d'Accueil des Toblerones).

Pour donner suite à la démission de Madame Angélique Schaer, il est nécessaire d'élire un nouveau délégué au Conseil Intercommunal du RAT.

- Monsieur Nicolas Fossati se propose, il est élu à l'unanimité.

Election d'un suppléant :

- Monsieur Robin Chytil se propose, il est élu à l'unanimité.

Point 9 **Nomination de divers suppléants dans les commissions (travaux publics, petite enfance et FEDEVACO) en remplacement de Madame Angélique Schaer.**

Suite à l'élection de Madame Angélique Schaer en tant que Présidente, il est nécessaire de nommer divers suppléants dans les commissions.

Commission des travaux publics :

4 membres se proposent, il est procédé au vote à bulletin secret :

1. Monsieur Robin Chytil	17 voix
2. Monsieur Julien Claeys	10 voix
3. Monsieur Jean-Pierre Friedli	4 voix
4. Monsieur Rinaldo Imhof	3 voix

Résultat :

- Monsieur Robin Chytil est élu par 17 voix en tant que suppléant.

Commission de la petite enfance :

Le Conseil décide de supprimer cette commission.

Commission des projets FEDEVACO :

- Madame Christiane Murcier se propose, elle est élue à l'unanimité en tant que membre.

Point 10 **Nomination d'une suppléante à la commission de révision du règlement des constructions en remplacement de Monsieur Alexandre Gervais.**

Suite à la démission de Monsieur Alexandre Gervais, il est nécessaire de nommer ce soir un suppléant.

- Monsieur Robin Chytil se propose, il est élu à l'unanimité en tant que suppléant.

Point 11 **Communications Municipales**

Monsieur Antoine Nicolas annonce que le parking souterrain a été vandalisé et la Municipalité regrette ce soir que le crédit concernant l'installation de la vidéosurveillance à Begnins ait été refusé par le Conseil.

Madame Anne Stiefel annonce que la porte de la sacristie du temple a été vandalisée. Elle annonce que beaucoup de déprédations sont déplorées à Begnins. Diverses plaintes ont été déposées à la police mais la gendarmerie ne peut que déplorer l'absence de caméras. Il est effectivement très difficile de retrouver les vandales.

Monsieur Rodolfo Trapuzzano rappelle aux conseillers que les images des caméras de surveillance ne sont visionnées qu'en cas d'incivilités.

Monsieur Antoine Nicolas annonce que les projets suivants sont soutenus par notre Commune par l'intermédiaire de la FEDEVACO

- La brique au Burkina Fasso.
- Les enfants des Collines au Bénin.

Monsieur Antoine Nicolas donne des nouvelles de la péréquation, du travail de l'ADCV (Association des Communes Vaudoises) et de l'UCV (Union des Communes Vaudoises).

Point 12

Propositions individuelles

La Présidente annonce que la secrétaire du Conseil fête ce soir ses dix ans de travail au sein du Conseil Communal de Begnins. Madame Vanessa Wicht a eu le plaisir d'entendre les très beaux discours de la Présidente et du Syndic qui l'ont beaucoup émue. C'est fleurie et sous les applaudissements de l'assemblée qu'elle remercie la Municipalité ainsi que les membres présents pour les dix belles années passées au sein du Conseil Communal.

Madame Véronique Ammon demande si la Commune de Begnins soutient la mobilité douce ? Monsieur Antoine Nicolas répond que non car il faudrait, une fois de plus, prélever des taxes à tous les habitants pour redistribuer l'argent à quelques personnes concernées ce que la Municipalité trouve inéquitable.

Madame Véronique Ammon félicite la Municipalité d'avoir participé à « une nuit sans lumière ». Elle propose que cette démarche soit faite plus souvent. La Municipalité est divisée sur le sujet mais cela pourrait se reproduire. Certains quartiers ont été équipés de lumières variables.

Madame Véronique Ammon demande des nouvelles du centre du village.

La Municipalité répond que le mandat d'étude parallèle a été lancé, il y a la phase d'inscription des candidats et l'étude des dossiers reçus. Sept dossiers ont été retenus, des questions ont été posées et aucune nouvelle ne pourra être donnée avant fin février début mars 2020.

Madame Véronique Ammon propose de réaménager les toilettes turques à la place du tilleul. La Municipalité prend note de cette proposition.

Madame Véronique Ammon souhaiterait motiver la jeunesse pour la prochaine législature. La Présidente explique que les jeunes reçoivent un livre sur la Commune de Begnins lors du repas d'accueil des nouveaux citoyens. Madame Anne Stiefel annonce que les jeunes de 18 à 25 ans reçoivent une brochure spéciale et attractive lors des élections.

Madame Véronique Ammon regrette que le Conseil communal ne connaisse pas la vision de la Municipalité en matière de construction et d'architecture.

Monsieur Guerrino Cozzi demande l'état des travaux de « la place des bus ». Monsieur Eric Haldemann confirme que les travaux complémentaires ont été pris en charge par les entreprises et la facture finale n'a pas encore été envoyée à la Municipalité.


Monsieur Nicolas Fossati demande s'il est envisageable de poser un rond-point souple au carrefour de l'écu vaudois. Monsieur Antoine Nicolas répond que cette question sera posée au voyer.

Monsieur Nicolas Fossati demande si la Municipalité a avancé sur le projet des potagers urbains ? Monsieur Antoine Nicolas répond que ce projet n'a pas été oublié.

Monsieur Vincent Chappuis demande si des parcs à vélos peuvent être installés dans la Grand 'Rue et à différents endroits de la Commune. La Municipalité répond que cette demande sera étudiée.


La séance est levée à 22h20 et un apéritif est offert.

La Présidente :


Angélique Schaer



La Secrétaire :


Vanessa Wicht